

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU

DECISION 2025-05

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT
DE FOURNITURE DE GAZ – 3 420,00 €TTC**

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;
Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant que le contrat de fourniture de gaz de la Commune prend fin le 30 juin 2025 ;
Considérant qu'il convient de préparer le nouveau contrat de fourniture ;
Considérant que compte tenu de la complexité inhérente à ce sujet, notamment concernant la structure des prix, il convient pour la Commune d'être accompagnée par un Assistant à maîtrise d'ouvrage ;
Considérant que le Cabinet Studen fait une proposition satisfaisante intégrant un accompagnement sur la réalisation du marché, sa passation et son suivi sur la durée du contrat ;
Considérant que le prix de cette assistance est de 3 420,00 € TTC ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De confier les prestations détaillées ci-dessus à la Société Studen.

Condrieu, le 8 janvier 2025

Le Maire,
Philippe MARION



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Délais et voies de recours : la légalité de la décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.